



Située dans le département du Val d'Oise et dans le Parc Naturel Régional du Vexin français, Epiais-Rhus est une petite commune rurale de 631 habitants. La municipalité, respectueuse de son patrimoine et du cadre verdoyant qui l'entoure, développe chaque année des actions pour préserver l'environnement, en association avec les habitants.

Actions :

- Une fête de Noël éco-responsable !
- Promenons-nous par nos sentes !
- Vigilance contre les nuisances de toutes sortes à Epiais-Rhus
- Actions pour protéger la source approvisionnant en eau la commune

Un village en faveur de l'environnement



Une fête de Noël éco-responsable !

Depuis quelques années, les enfants de l'École (de la maternelle au CM2) recevaient un cadeau à la suite du spectacle de Noël qui avait lieu dans l'enceinte de l'école, sur le temps scolaire.

En 2009, la nouvelle équipe municipale a préféré organiser une petite fête en dehors de ce temps scolaire et à l'extérieur de l'école.

Cela a simplement permis de rassembler davantage de monde car les parents auparavant ne pouvaient pas toujours se rendre à la fête organisée durant la journée, en semaine, en outre, cela a permis de

respecter le programme scolaire des enseignants.

Pour le spectacle, les élus ont choisi de faire travailler des acteurs locaux et de faire participer les élèves. Située à une douzaine de kilomètres, la Compagnie Circassienne – espace cirque proposait des ateliers pour les enfants. Ils ont reçu un cadeau comme chaque année, mais cette fois-ci, les élus ont choisi de faire appel à un organisme solidaire, sans dépassement du budget. En effet, l'école étant labellisée éco-label depuis 3 ans, puisqu'elle mène des



Atelier cirque - déc. 2009

actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à l'éco-citoyenneté, les élus ont souhaité rester en adéquation avec l'école en leur proposant de petits livres sur les animaux et la nature selon les âges, du catalogue LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Promenons-nous par nos sentes !



Chemin de la Moussette

La charte paysagère du village a été finalisée en 2008. L'une des recommandations de cette charte consistait en la mise en valeur des sentes du village.

On distingue trois types de sentes, les sentes à usage interne au centre du village, les chemins communaux et les chemins à l'échelle intercommunale. Dans un premier temps, il s'agit de remettre en état les sentes, restées à l'abandon, avec l'aide du Codérando 95, association composée de bénévoles. Ensuite, il sera

nécessaire d'interdire la circulation des véhicules à moteur tels que les motos, 4x4 et quads en mettant en place des barrières anti-franchissement (le Parc Naturel du Vexin français a accordé une aide à la commune pour ce projet) créant ainsi des itinéraires de qualité à l'abri de tous véhicules motorisés.

Dans le cadre de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron, le Maire d'Epiais-Rhus travaille sur la création d'itinéraires entre villages.



Chemin de l'Isle

Vigilance contre les nuisances de toutes sortes à Epiais-Rhus

Nuisances sonores

En raison de la proximité de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles, la commune est survolée par des avions de loisir. Afin de veiller à ce que cet aérodrome ne s'étende pas davantage, la commune est adhérente de l'association DIRAP (Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise -Cormeilles) Ainsi, une station de mesure sonore a été installée sur le territoire de la commune cet hiver.



Epandages

Par ailleurs, les terres agricoles du Vexin, proches des stations d'épura-

tion (Achères), de station de traitement de l'eau potable (Méry sur Oise) ou d'usine de tri (Triel sur Seine) sont convoitées pour épandre les résidus. La municipalité est très attentive aux produits épandus et n'hésite pas à mobiliser la population lors des enquêtes publiques. Le habitants ont d'ailleurs surveillé de près l'enquête publique sur l'épandage de compost urbain (pas aux normes) de l'usine de traitement Véolia-Généris de Triel sur Seine. Trois registres d'enquête

ont été remplis avec pas moins de 155 signatures.

Le Conseil Municipal a délibéré le 14 décembre 2009 et émis un avis défavorable. Le commissaire enquêteur a émis des réserves : l'exclusion de parcelles situées, entre autres, à Epiais-Rhus et Grisy-Plâtres en application du principe de précaution pour la protection des captages d'eau potable.

En février 2010, des dépôts sauvages ont été entreposés sur la commune sans autorisation : le Maire a pris des mesures pour les faire enlever. Une semaine plus tard, 6 camions ont procédé au retrait de ces résidus.



Actions pour protéger la source approvisionnant en eau la commune

Action dans le cadre du contrat de bassin avec le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron

Notre source en eau potable est sensible aux pollutions en raison de sa situation géographique, proche d'une ancienne carrière. L'infiltration des eaux de ruissellement est rapide et emporte tous les produits répandus en surface en cas d'orage. Le 2ème contrat de bassin a permis de réaliser une étude définissant les travaux à mener pour résoudre ce problème. Ces travaux devraient être entrepris en 2011. En parallèle, le SMERCVS mène en amont une action de sensibilisation et de formation des agriculteurs dans le cadre du contrat PRAIRIE pour implanter des haies, des zones enherbées et limiter l'utili-



sation d'intrants.

Action avec le Syndicat de la Source de Berval

le syndicat gère la ressource en eau des

communes d'Epiais-Rhus et Grisy-Plâtres. Le Maire d'Epiais-Rhus est président de ce syndicat. Afin de garantir à long terme l'approvisionnement en eau potable, le syndicat recherche une autre source plus sûre via un nouveau forage dans une nappe plus profonde, qui éviterait les risques de pollution aux pesticides.



de produits phytosanitaires. En effet, les employés reviennent à des méthodes manuelles pour le désherbage, partout où cela est possible. En outre, l'opération Je Jardine Mon Village a permis de sensibiliser les habitants sur ce sujet.

Surveillance des épandages :

La commune ne s'oppose pas systématiquement à tout épandage, elle fait la distinction entre l'origine des produits à épandre et le traitement des différents résidus. Mais elle reste très vigilante aux dépôts qui peuvent être faits et qui représentent un risque pour la ressource en eau, si des parcelles inscrites au plan d'épandage sont situées dans un périmètre proche de la source de Berval.

Action avec le personnel communal et les habitants

Les élus tentent de changer les habitudes d'entretien des espaces verts quant à l'utili-

